

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le **05 OCT. 2012**

Direction des ressources humaines

Les ministres

Sous-direction des politiques sociales,
de la prévention et des pensions

à

Bureau de la prévention, de la santé au travail,
du service social et des travailleurs handicapés

Destinataires *in fine*

Affaire suivie par : Catherine HEITZ
catherine.heizt@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 65 34 – Fax : 01 40 81 74 84
Courriel : pspp1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Résultats de l'enquête sur les maladies professionnelles au titre de l'année 2011.
PJ : bilan statistique national des maladies professionnelles reconnues en 2011.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, l'analyse des statistiques de l'année 2011 des maladies professionnelles qui sera présentée au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel.

Ce bilan a été réalisé à partir des informations envoyées par les services de nos ministères et on note, cette année, une amélioration du taux de réponse par rapport à l'année précédente : 60,55 % en 2011 contre 45,76 % en 2010.

Ce taux de réponse peut encore être amélioré pour atteindre des résultats au plus proche de la réalité et qui permettent de définir la politique de prévention la plus adaptée aux spécificités des métiers exercés par les agents. J'attire donc tout particulièrement votre attention sur la nécessité de veiller à l'exhaustivité et l'exactitude de vos transmissions pour la prochaine enquête.

Pour 2011, il apparaît que 109 services ont répondu à l'enquête, sur 180 interrogés. 46 maladies professionnelles répertoriées ont été reconnues pour un total de 5431 journées d'arrêt de travail, du fait de maladies déclarées dans l'année mais également de maladies antérieures ou de rechutes.

Il est à noter que le résultat prédominant au fil des années reste la part très importante des affections périarticulaires ou TMS (*tableaux 57,97 et 98*) qui représentent la première maladie professionnelle au sein des ministères comme au niveau national.

Au-delà des mesures prises par les services pour prendre en charge les agents concernés (changement d'affectation, aménagement de poste à la reprise, etc ...), il sera nécessaire de développer les actions de prévention en amont de l'apparition de ces troubles, notamment en portant une attention particulière aux organisations du travail pour éviter des temps de travail trop longs sur une même tâche.

Parmi les maladies professionnelles répertoriées en 2011 on trouve, outre les TMS, et par ordre décroissant :

- L'atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (*tableau n°42*);
- Les affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante (*tableau n°30*).

Pour rappel, on observait en 2010 que l'essentiel des maladies professionnelles concernées et leur ordre d'importance était identique à l'année 2009 soit :

- Les affections péri-articulaires provoquant des troubles musculo-squelettiques (TMS) (*Tableaux n°57, 97, et 98*) ;
- L'atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (*tableau n°42*);
- Le cancer bronchopulmonaire provoqué par l'inhalation des poussières d'amiante (*tableau n°30 bis*).

Je vous invite à tenir informé de ces résultats nationaux votre comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et vous encourage à faire le même travail d'analyse de vos propres données locales.

Le bureau PSPP1 est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour les Ministres et par délégalion /
La directrice des ressources humaines



Hélène EYSSARTIER

Listes des destinataires

Administration centrale

Monsieur le chef du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité (SG/CRHAC)

Messieurs les Préfets de région,

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE IF)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'île de France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM)
- Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)
- Services de la navigation (SN)

Mesdames et messieurs les Préfets de départements,

- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL Outre-Mer)
- Directions de la mer Outre-mer (DM)

Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers

- Directions interdépartementales des routes

Mesdames et messieurs les directeurs

- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
- Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)

Copies pour information

- Monsieur le Secrétaire général, haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Mesdames et messieurs les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel
- Messieurs les coordonnateurs des missions d'inspection d'hygiène et de sécurité
- Monsieur le coordonnateur des inspecteurs d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Mesdames et messieurs les médecins de prévention
- Mesdames et messieurs les conseillers (ères) sociaux territoriaux
- Mesdames et messieurs les assistant (es) de service social